Cfdt:
SYNDICAT ENSEIGNEMENT PRIVÉ CENTRE-VAL DE LOIRE

SEP-CENTRE INFOS

N°79 • NOVEMBRE 2025

Syndicat Enseignement Privé CFDT Centre-Val de Loire

SOMMAIRE

2 ÉDITORIAL
3 TOUTES ET TOUS MOBILISÉS
4 LE SEP CFDT CVL VOUS RÉPOND
4|5 PROTECTION SOCIALE
6 ENSEIGNEMENT AGRICOLE
6|7 PREMIER DEGRÉ
8 SECOND DEGRÉ
8|9 DROIT PRIVÉ
9|10 APPRENTIS D'AUTEUIL
10|11 EN DIRECT DES DÉPARTEMENTS
12 CONTACTEZ-NOUS

Éditorial : Un premier trimestre sous le signe de la mobilisation

Le premier trimestre 2025 se déroule dans une boucle d'actualité qui ressemble étrangement au film « Un jour sans fin » : les gouvernements tombent, se renouvellent, puis tombent encore. On commence à avoir du mal à se rappeler le nom de l'actuel.le ministre de l'Education Nationale, mais, au final, à quoi bon ? Comment ne pas avoir l'impression inquiétante d'être à bord d'un avion sans pilote ? Nous le savons bien : un système d'éducation qui fonctionne a besoin de pilotage à long terme.

© Antoine Marié

Le Sep CFDT CVL ne s'est pas résigné à la morosité ambiante. Nous avons agi, dès le mois de septembre, contre une mesure injuste qui pénalisait des enseignantes suppléantes en rendant leur situation encore plus précaire. Vous trouverez le récit d'une belle victoire syndicale sur la page dédiée au Premier Degré. Nous resterons vigilants, notamment sur la situation des collègues les plus précaires.

Avec toute la CFDT, nous nous mobilisons pour un budget juste et solidaire. Là, où la politique patine, les syndicats doivent être force de proposition. Il est temps que le monde politique écoute le monde du travail.

Autre combat acharné que nous menons avec tous les syndicats Fep-CFDT en France : nous nous dressons contre la disparition annoncée du régime de prévoyance des enseignants des établissements privés sous contrat. Découvrez comment vous pouvez vous engager dans cette bataille que nous devons gagner afin que ce filet de sécurité nécessaire en cas de coup dur soit préservé.

Nous inaugurons une nouvelle rubrique dans ce journal : « *Le Sep CFDT CVL vous répond* ». Elle s'inspire de questions que vous nous avez posées lors d'une rencontre pendant une visite dans votre établissement, ou en nous contactant par téléphone, mail ou message via le formulaire contact sur notre site. MERCI pour vos questions et sollicitations. Nous avons besoin de vos retours et de vos questions afin d'avoir une idée précise sur ce que vous vivez. Cela nous permet de nourrir notre revendicatif et répondre au mieux à vos besoins.

Stéphanie AGUILANIEDO,
secrétaire générale

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE ÉQUIPE !

Nous remercions chaleureusement Sébastien PILLIAS qui a été membre de notre commission exécutive pendant de nombreuses années. Sébastien a été notre lien privilégié avec les Apprentis d'Auteuil, mais il avait aussi accepté de remplacer notre camarade regrettée Delphine CAYUELA en tant que secrétaire départemental du 28. Sébastien a pris de nouvelles responsabilités au sein de la Fep-CFDT et nous lui souhaitons une bonne continuation dans son engagement sans faille. Nous avons toujours le privilège de le compter parmi les membres de notre bureau régional.

Depuis la rentrée, **Irina TUBOEUF** a pris ses fonctions en tant que secrétaire départementale du 28. Déléguée syndicale au Château des Vaux, elle fera également le lien avec les Apprentis d'Auteuil en collaboration avec **Eloïse BREMOND**, notre responsable enseignement agricole.

Après de nombreuses années en charge du 41, **Fabienne BOHUON** laisse sa place à **Yanis PAPAIL**. Merci beaucoup Fabienne pour ton engagement toujours dans la bonne humeur ! Fabienne, qui profite depuis la rentrée de sa retraite progressive, reste membre du bureau régional.

Sébastien PILLIAS

TROIS MILITANTS QUE VOUS CONNAISSEZ DÉJÀ PRENNENT DE NOUVELLES FONCTIONS :

Suite au départ à la retraite de **Fabienne TAROT**, notre responsable développement **Florent LAVAL** est désormais également en charge du Second Degré.
Véronique MARTY, en charge du Premier Degré, sera également votre interlocutrice concernant la protection sociale.
François-Régis FERRIER, secrétaire départemental du 45, est également en charge du droit privé depuis la rentrée.

Toutes et tous mobilisés pour un budget solidaire

Le Sep CFDT CVL s'est mobilisé les 18 septembre et 2 octobre pour exiger un budget juste et solidaire.

Suite aux annonces budgétaires de l'ancien Premier ministre, François Bayrou, la CFDT a appelé, en intersyndicale, à faire entendre la colère des travailleurs et des travailleuses que nous sommes. Si la situation budgétaire est grave, il est inacceptable que les salariés, retraités et demandeurs d'emploi paient le prix de la dette. Il ne s'agit plus seulement de nous opposer au budget du gouvernement Bayrou, mais de peser sur les orientations budgétaires, quelle que soit l'évolution de la situation politique.

Le Sep CFDT CVL s'est mobilisé pour demander :

- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques ;
- des mesures pour lutter contre la précarité et renforcer la solidarité ;
- des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France et des mesures contre les licenciements ;
- la justice fiscale, avec la mise en place de dispositifs qui taxent les gros patrimoines et les très hauts revenus, contraignent le versement des dividendes et conditionnent fortement les aides aux entreprises ;
- une protection sociale de haut niveau et l'abandon de la retraite à 64 ans.

La prière dans les classes ?

Nous avons recueilli des questions et réactions concernant les propos du nouveau secrétaire général de l'Enseignement Catholique, Guillaume Prévost. En effet, Guillaume Prévost a affirmé lors de sa conférence de presse de rentrée, mardi 23 septembre, qu'un enseignant du privé sous contrat devait pouvoir *« dire une prière avec ses élèves »*, comme il l'avait déjà plaidé une première fois sur la chaîne catholique KTO, le 12 septembre. Son argument : dans les établissements privés sous contrat *« qui portent un projet d'éducation catholique »*, ces professeurs ne sont pas des fonctionnaires, donc *« pas soumis au devoir de neutralité de l'État »*.

Le Sep CFDT CVL ne partage pas ce point de vue. Depuis la loi Debré de 1959, l'enseignement privé sous contrat doit respecter la liberté de conscience des élèves. Si la prière est imposée, elle est contraire à la loi. Si elle est facultative, les élèves doivent pouvoir s'en dispenser et surtout, elle ne peut pas empiéter sur le temps des cours financés par l'État. Les enseignants ont une obligation de neutralité dans les enseignements qu'ils dispensent dans le cadre du contrat avec l'État.

Le Sep CFDT CVL respecte le caractère propre des établissements catholiques sous contrat, mais il rappelle que celui-ci doit s'exprimer en dehors des temps de cours. Les enseignants sont astreint au strict respect des programmes et des instructions officielles, ce qui vaut aussi pour le programme concernant l'EVARS qui ne doit pas être tronqué au nom du caractère propre.

Le CSE en pratique

Des collègues de plusieurs établissements nous ont informé que leurs chefs d'établissement avaient refusé de répondre à telle ou telle question, car elle leur semblait hors du périmètre du CSE, ou s'opposaient à une expertise.

Quelles questions poser à un CSE ?

Quelles informations doivent vous donner vos chefs d'établissement ?

Quelles expertises peut demander le CSE ?

VOUS TROUVEREZ NOS RÉPONSES À CES QUESTIONS ICI :

Le Sep CFDT CVL a mis en place un réseau des élus CSE et délégués syndicaux. Pour en savoir plus, contactez **Florent LAVAL** : second.degre@ sep-centre-cfdt.com

PROTECTION SOCIALE

Retraite progressive à partir de 60 ans : une victoire CFDT

Depuis le 1er septembre 2025, la retraite progressive est désormais accessible dès 60 ans . C'est un nouveau droit aussi bien pour les salariés du privé que pour les agents de droit public, dont la CFDT se félicite.

La retraite progressive est un dispositif qui permet, en fin de carrière, de travailler à temps partiel tout en percevant une partie de sa retraite. Condition : Il faut avoir validé 150 trimestres.

Pour passer en retraite progressive, il faut demander à l'employeur un aménagement du temps de travail et déposer un dossier de liquidation provisoire auprès de ses caisses de retraite (Carsat + AGIRC ARRCO).

Point de vigilance : Pour passer en retraite progressive, il faut l'accord de l'employeur, mais celui-ci peut s'y opposer. C'est pourquoi la CFDT revendique que la retraite progressive devienne un droit opposable, c'est-à-dire accessible sans l'accord de l'employeur aussi bien privé que public.

Les **enseignants** doivent faire une demande de temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive en janvier, avec effet à la rentrée suivante. Les dossiers arrivent dans les établissements avant les vacances de Noël.

Complémentaire santé obligatoire à l'Éducation nationale (MEN) : Ce qu'il faut savoir

La mise en place de la complémentaire santé obligatoire pour les enseignants du privé sous contrat d'association (enseignants titulaires et maîtres délégués) a été au cœur des discussions lors de la dernière **Commission paritaire de pilotage et de suivi** (CPPS), tenue le **9 septembre 2025**.

NOUVELLE DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Initialement prévue pour le **1er janvier 2025**, la mise en œuvre du régime a été reportée plusieurs fois. Elle est enfin fixée, **définitivement a priori**, au **1er mai 2026**.
Ce calendrier correspond au contrat signé entre l'État et le groupement MGEN/CNP Assurances, sélectionné à l'issue du marché public. Espérons que cette échéance sera bien respectée.

COMMENT SE FERA L'AFFILIATION DES AGENTS ?

Chaque agent recevra un **courriel personnalisé** sur son adresse professionnelle académique. Ce message contiendra un lien pour **créer son espace personnel** dédié à la complémentaire santé. Il disposera alors de **21 jours** pour effectuer les démarches.

> POUR NOTRE ACADÉMIE :

L'affiliation débutera **fin novembre 2025** et se terminera **mi-janvier 2026**.
Depuis cet espace, l'agent devra :

- Choisir son **niveau de couverture** : socle obligatoire ou l'une des deux options ;
- Indiquer s'il souhaite **affilier ses ayants droit** (conjoint/enfants) – tous bénéficieront du **même niveau de couverture** ;
- Le cas échéant, **demander une dispense d'affiliation**, s'il remplit l'une des conditions prévues.

DANS QUELS CAS PEUT-ON DEMANDER UNE DISPENSE ?

L'affiliation est obligatoire, sauf dans les cas suivants :

1. **Contrat individuel en cours** au moment de l'entrée en vigueur : dispense possible jusqu'à échéance du contrat, dans la limite de 12 mois.
2. **Affiliation à un autre contrat collectif obligatoire**, en tant qu'assuré principal ou ayant droit.
3. **Contrat à durée déterminée** et bénéficiaire d'un contrat individuel de complémentaire santé.
4. **Bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire (CSS).**

> À noter : La **résiliation** de votre contrat actuel **n'est pas automatique**. C'est à vous d'en informer votre assureur !

> À tout moment, l'agent peut **renoncer à sa dispense** et demander son affiliation au contrat collectif.

ATTENTION : AFFILIATIONS D'OFFICE

Si l'agent ne crée pas son espace personnel dans le délai imparti de **21 jours**, il sera **affilié d'office** au **socle obligatoire**, sans possibilité de choisir une option ou d'ajouter ses ayants droit.

De plus :

- Ni la MGEN ni le ministère ne peuvent activer la couverture sans l'agent.
- Certains documents doivent être fournis (RIB, attestation de droits à l'assurance maladie...).
- **La cotisation sera prélevée sur le bulletin de salaire à partir du 1er mai 2026**, même si l'agent n'a pas terminé les démarches.

> L'agent ne sera **pas remboursé de ses frais de santé** tant qu'il n'aura pas régularisé sa situation, mais la couverture pourra être **rétroactive** une fois les démarches complétées.

ET POUR LES RETRAITÉS ?

Les affiliés retraités pourront adhérer à partir du **1er avril 2026**. Cependant, les modalités précises restent à définir. Le groupement MGEN/CNP privilégie une affiliation en **agence MGEN** ou par **téléphone**, sur rendez-vous.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CETTE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OBLIGATOIRE ?

- **Fin d'un contrat individuel coûteux** : le contrat collectif est souvent plus avantageux.
- **Participation de l'État** :
  - o 50 % du coût du **socle obligatoire** pris en charge,
  - o Jusqu'à **5 € par mois** pour une option souscrite.
- **Pas de variation de cotisation** selon l'âge ou l'état de santé.
- **Pour les retraités** :
  - o Même si l'État ne cotise plus, les hausses de cotisation sont **encadrées**, évitant toute flambée des tarifs.

Pour plus d'informations, consultez le site du ministère de l'Éducation Nationale :

Pour toute question concernant la protection sociale, contactez Véronique MARTY :
premier.degre.cfdt@sepcentre.fr

Prévoyance des enseignants en danger

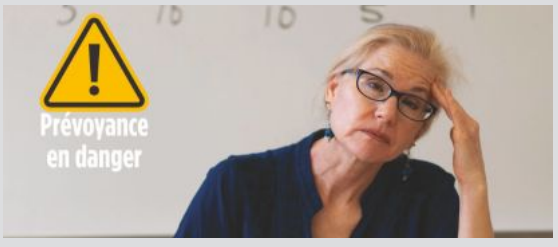

À quoi ça sert, la prévoyance ?
Pourquoi est-elle en danger ?

Comment agit le Sep CFDT CVL ?

Qu'est-ce que je peux faire pour défendre notre filet de sécurité indispensable ?

Trouvez ici les réponses à ces questions :

Une rentrée contrastée dans les établissements privés agricoles de la région Centre-Val de Loire

La rentrée scolaire 2025 dans les établissements privés agricoles de la région Centre-Val de Loire présente un bilan en demi-teinte, mêlant dynamisme pédagogique et préoccupations organisationnelles et budgétaires.

DES EFFECTIFS GLOBALEMENT EN HAUSSE… MAIS DES DISPARITÉS

Plusieurs établissements constatent une augmentation des effectifs d'élèves, signe d'un attrait renouvelé pour les formations agricoles. De nouvelles filières voient le jour, comme l'ouverture d'un BTSA Aménagements Paysagers en initial scolaire, et en apprentissage bien que les effectifs restent encore modestes.
Cependant, certains sites font face à une baisse marquée des inscriptions, notamment en apprentissage, ce qui interroge sur les causes profondes : baisse démographique, règlement intérieur jugé trop strict, manque de communication avec les établissements partenaires, ou encore instabilité des équipes pédagogiques.

DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES ENGAGÉES MAIS SOUS PRESSION

La majorité des postes d'enseignement sont pourvus, et les équipes se montrent investies, notamment dans le cadre du pacte enseignant. Toutefois, la distribution des « briques » du pacte est en forte baisse, suscitant inquiétudes et frustration. Ces briques permettaient de reconnaître des tâches souvent réalisées bénévolement ; leur réduction est perçue comme un manque de reconnaissance du travail accompli.

RÉPARTITION DU SCA : UN MANQUE DE CONCERTATION

La répartition du Service Complémentaire d'Activité (SCA) reste un point de tension. Dans plusieurs établissements, les enseignants regrettent l'absence de concertation avec les équipes, malgré des relances répétées. La baisse du SCA, parfois drastique, impacte directement la charge de travail, notamment pour les enseignants non impliqués dans le suivi de stages ou les projets pédagogiques.

L'APPRENTISSAGE EN QUESTION

L'apprentissage, pourtant vecteur d'insertion professionnelle, est en difficulté. L'ouverture de certaines formations avec très peu d'apprentis, couplée à une rémunération jugée injuste pour les enseignants intervenant en tant que formateurs, crée un sentiment d'injustice et de colère. Ce sujet a particulièrement animé les discussions en salle des professeurs en ce début d'année.

DES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES PRÉOCCUPANTES

Enfin, un établissement a annoncé une baisse de 5% du budget de fonctionnement pour l'année prochaine, soit près de 50 000 € en moins. Ce qui inquiète les équipes éducatives. Cette réduction, liée à la conjoncture économique, pourrait limiter les moyens alloués aux projets pédagogiques et à l'accompagnement des élèves.

Contactez votre correspondante agricole Centre-Val de Loire, Eloïse BREMOND :
ens.agri.prive@sep-centre-cfdt.com

ENSEIGNANTS | PREMIER DEGRÉ

Contrats coupés, colère décuplée : les maîtres délégués refusent la précarité

« Bonjour, je viens de recevoir mon contrat… Il devait couvrir plusieurs mois, et finalement il s'arrête au premier jour des vacances d'octobre. Je ne comprends plus rien. Je vais perdre plusieurs centaines d'euros. C'est pas possible de vivre comme ça ! »
D'autres messages ont suivi : même colère, même effarement. *"Si c'est comme ça, moi je change de travail." "Je vais chercher autre chose pendant les vacances."*

En quelques jours, le Sep CFDT Centre-Val de Loire a vu remonter une vague de désarroi - et de lassitude - chez les maîtres délégués, pourtant essentiels à la vie de nos écoles.

À la mi-septembre, plusieurs maîtres délégués ont découvert que leurs contrats, prévus initialement sur plusieurs mois, s'arrêtaient brusquement au premier jour des vacances d'octobre, avant de reprendre ensuite. Une mesure administrative de gestion des contrats décidée lors d'une réunion à laquelle le Sep CFDT CVL n'a pas été convié. Mais derrière la logique budgétaire, ce sont des **pertes de salaire immédiates** et une **grande insécurité financière**.

Face à la multiplication des signalements, le Sep CFDT Centre-Val de Loire a immédiatement interpellé le SAEP et le rectorat. Quelques jours plus tard, le rectorat revenait sur sa position: de nouveaux contrats, continus cette fois, ont été conclus. Dans certaines écoles, les maîtres délégués ont même reçu leur contrat rectifié le jour même. **Une victoire rapide, obtenue grâce à la vigilance et à la réactivité de chacun.**

Dans notre académie, les maîtres délégués débutent à l'échelon 3, et non à l'échelon 1 comme dans d'autres régions. **C'est une reconnaissance salariale importante que nous saluons, mais elle doit s'accompagner d'un véritable parcours professionnel.** Le Sep CFDT CVL encourage chacun à demander une inspection après trois années d'exercice, surtout pour ceux ayant déjà enseigné dans d'autres academies ou souhaitant changer d'académie : une inspection permettra de faire valoir l'expérience professionnelle.

Les 108 heures : entre cadre et confiance

Ce n'est pas le cadre des 108 heures qui pèse sur les enseignants, c'est la façon dont il est utilisé.
Chaque rentrée, les mêmes rappels tombent : tant d'heures pour ci, tant pour ça, et toujours un peu plus de réunions.
Mais derrière les chiffres, il y a des professionnels qui travaillent déjà sans compter, et qui veulent simplement **pouvoir s'organiser avec bon sens**.

Certaines réunions sont clairement **encadrées par les textes :**
un **conseil des maîtres** par trimestre, deux ou trois **conseils de cycle** par an, des temps de concertation selon les besoins.
Ces concertations, décidées par le chef d'établissement, sont parfois démultipliées et pèsent lourdement sur le moral des troupes. Il faut le dire : **tout n'est pas obligatoire,** et il est temps que les enseignants apprennent à **dire non** quand les réunions s'enchaînent sans but, quand elles grignotent le temps de préparation, de réflexion ou simplement le temps de souffler.

Les 108 heures ne sont pas une réserve d'heures à disposition de la direction : elles appartiennent au service des enseignants.
Elles incluent aussi le **temps pour les familles**, souvent le plus lourd et le moins reconnu. Aucun texte n'oblige les enseignants à rencontrer les familles 2 fois par an comme c'est parfois demandé. Vous avez le droit d'organiser vos rencontres selon les besoins et suivant l'organisation que vous avez choisie.
De plus, la **circulaire de rentrée 2019** a institué **6 heures qui doivent être réservées** au suivi des élèves à besoins particuliers, aux échanges avec les familles, les AESH et les professionnels médico-sociaux.

Quant aux **APC**, elles ne devraient pas être uniquement du soutien à la chaîne, mais aussi **de projets qui donnent envie :** lecture, science, jardin, création…
Et pour les classes concernées par les évaluations nationales, rappelons-le : **6 heures en moins.**
Les enseignants savent ce qui est utile.
Ce qu'ils demandent, c'est simple : un cadre clair, de la confiance et la liberté d'organiser leur temps au service des élèves - pas au service du calendrier administratif.

Contactez Véronique MARTY,
en charge du Premier Degré :
premier.degre.cfdt@sepcentre.fr

Mouvement du premier degré : un bilan contrasté et des fragilités persistantes

Entre retards de nominations, manque de volontaires et déséquilibres territoriaux, le mouvement 2025 met en lumière les tensions qui traversent les écoles du premier degré dans notre académie.
Trouvez ici notre article :

Le Mouvement 2025

Si le Mouvement 2025 s'est globalement bien passé, les représentantes CFDT ont néanmoins noté des points à améliorer lors du bilan.

PERTES D'EMPLOI

Les 11 enseignants déclarés en perte d'heures, ou de contrat pour deux d'entre eux, ont vu leurs situations réglées en début de mouvement.

RESPECT DE LA PROCÉDURE

Cette année, les enseignants inscrits au mouvement ont été alertés sur l'importance de respecter la procédure tant par le rectorat que par la CAE. Et malgré tout, certains collègues n'ont pas pu muter… pour non-respect de la procédure !
Les collègues qui ont confié leur dossier à la CFDT ont été accompagnés pas à pas pour éviter ces désagréments.

QUELQUES CHIFFRES

- 63 enseignants ont postulé pour muter en intra.
- 37 enseignants d'académies extérieures ont postulé pour muter dans l'académie d'Orléans -Tours.
- 62 néo-titulaires ont été nommés dans l'académie à l'issue de leur année de stage.
- 36 candidats ont été reçus au Cafep et 40 au CAER : tous ont été affectés pour leur année de stage.

BILAN

Comme chaque année, quelques chefs d'établissement n'ont pas déclaré toutes les heures vacantes, empêchant les maîtres de postuler sur ces supports inexistants (Pontlevoy / Vineuil). D'autres ont modifié les supports vacants après la publication rendant ainsi les candidatures effectuées obsolètes.
Nous constatons également que certains ne respectent pas l'Accord de l'emploi en refusant le candidat proposé par la CAE pour protéger leur maître délégué et c'est regrettable !

Nous nous réjouissons du nombre d'admis aux concours, plus important cette année. Nous sommes néanmoins conscients que cette réussite a été vécue douloureusement par certains maîtres délégués qui ont perdu tout ou partie de leur emploi. Nous ne pouvons que les encourager à se présenter à un concours pour ne plus se trouver dans une situation précaire.

Point de vigilance : Le rectorat nous a bien rappelé lors de la CCMA d'août qu'un maître délégué CDI n'est pas prioritaire sur un maître délégué non CDI. Son dossier est étudié avant mais l'État employeur ne lui doit qu'une heure pour maintenir le contrat.
Le Sep CFDT CVL ne manque jamais une occasion pour rappeler que cela est scandaleux !

Contactez Florent LAVAL,
en charge du Second Degré :
second.degre@sep-centre-cfdt.com

Le Sep CFDT Centre-Val de Loire renforce sa présence auprès des salariés de droit privé

À partir de cette rentrée 2025, le Sep CFDT Centre-Val de Loire se dote d'un référent droit privé. François-Régis FERRIER devient ainsi votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives à votre contrat de travail, fiche de poste, fiche de classification, conditions de travail, ou encore l'application de la convention collective. N'hésitez pas à le contacter !

NAO 2025

Dans la branche de l'Enseignement Privé Indépendant (EPI), les Négociations annuelles obligatoires 2025 aboutissent à de belles avancées pour les salarié·e·s, avec, en point d'orgue, une augmentation de 1,8 % des minima. C'était une revendication forte de la délégation Fep-CFDT : cette année, toutes les grilles de rémunération des personnels et des enseignant·e·s, quelle que soit leur catégorie, bénéficient de la même revalorisation de 1,8 %. Cela prouve que le dialogue social peut fonctionner !

Contrairement à la branche EPI, le dialogue social dans la branche Enseignement Privé Non Lucratif (EPNL) est en panne et les NAO se sont terminées par une décision unilatérale de la CEPNL.
0,5% d'augmentation fixés unilatéralement par les employeurs ont été appliqués au 1er septembre 2025. La **valeur du point EPNL** est de **20,03 €**, soit une **hausse symbolique de 10 centimes.** Le salaire mensuel minimum de la branche passe à 1 811,01 € brut. **Force est de constater que les employeurs de la branche refusent la reconnaissance des salariés.**

LE SEP CFDT CVL EXIGE L'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Sur le terrain, nous constatons que dans plusieurs établissements privés sous contrat du Centre-Val de Loire, les services RH ne respectent pas leurs obligations. Ainsi, certains ont oublié ou refusent de transmettre les fiches de poste aux salariés sous prétexte que ces documents ne sont pas contractuels. Parfois ils ne les communiquent qu'à la demande insistante de ces derniers.
Cette situation est inadmissible car elle contrevient aux dispositions contractuelles et elle dégrade le dialogue social au sein des établissements.
Rappelons que chaque salarié doit disposer dès l'embauche de sa fiche de poste et de sa fiche de classification : ces documents sont indispensables, notamment pour préparer l'entretien triennal de classification. Nous constatons par ailleurs que dans certains établissements les entretiens triennaux n'ont pas été réalisés.

NOS ACTIONS CONCRÈTES

Le Sep CFDT Centre-Val de Loire reste mobilisé pour faire

respecter vos droits. Ainsi, par exemple, à Sainte Croix Saint Euverte à Orléans, nous avons dès la rentrée accompagné, à leur demande, plusieurs personnels OGEC lors de la préparation de leurs entretiens triennaux, afin de garantir la transparence et l'équité dans la reconnaissance des fonctions et des compétences.

Bon à savoir : Report des congés payés en cas de maladie

Le 10 septembre 2025, la Cour de cassation (chambre sociale, n° 23-22.732) a aligné sa position sur celle de l'UE.
Désormais, lorsqu'un salarié tombe malade pendant ses congés payés, il peut les reporter. La Cour de cassation a décidé que l'objectif des congés payés (se reposer et se détendre) n'est pas le même que celui de l'arrêt maladie (se rétablir). Par conséquent, si un salarié est malade pendant ses congés, il a droit à leur report.
Attention, il faut absolument notifier l'arrêt de travail pour maladie à son employeur pendant la période de congés pour pouvoir demander le report.

Contactez François-Régis FERRIER,
référent droit privé
ens.prive.45@sep-centre-cfdt.com

Apprentis d'Auteuil

NAO 2025 : POURQUOI LA CFDT APPRENTIS D'AUTEUIL N'A PAS SIGNÉ

La CFDT Apprentis d'Auteuil a pris la décision de ne pas signer l'accord de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2025. Une décision mûrement réfléchie, motivée par le constat que **les propositions de la direction ne répondent pas aux attentes légitimes des salariés**, dans un contexte social pourtant tendu.
Malgré les efforts considérables des équipes pour compenser les absences et les postes vacants, **la direction n'a retenu quasiment aucune des revendications portées par la CFDT**. Seule une modification marginale des critères d'attribution de la prime inopinée a été acceptée en toute fin de négociation.

Parmi les mesures proposées :

- Une **augmentation générale de seulement 0,6 %**, limitée aux salariés non-cadres.
- Une **augmentation individuelle des cadres** portée à 1,6 % de la masse salariale brute.
- Une **revalorisation de l'indemnité logement**.
- L'**extension de la prime inopinée** à certains personnels non-diplômés.
- La reconnaissance de certaines missions spécifiques, comme les pilotes de projets internationaux.

Mais ces mesures restent **largement insuffisantes**. À titre d'exemple, pour un éducateur de niveau 2 avec 4 ans d'ancienneté, l'augmentation annuelle nette serait de **112,65 €**.
La CFDT avait revendiqué une **augmentation générale pour tous**, y compris les cadres des niveaux 8 à 11, qui ont été particulièrement mobilisés depuis la crise sanitaire. Cette demande n'a pas été retenue.
Enfin, bien que la Fondation affiche des comptes sains depuis plus de 15 ans, elle a choisi de présenter des **budgets négatifs deux années de suite**, sans pour autant faire un geste symbolique pour ses salariés.
Refuser de signer, c'est refuser de cautionner un accord qui ne reconnaît pas à leur juste valeur les efforts et l'engagement des personnels. La CFDT reste mobilisée pour défendre une politique salariale plus équitable et plus ambitieuse.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La CFDT Apprentis d'Auteuil s'investit pleinement pour améliorer les conditions de travail des salariés. La CFDT s'attache toujours à maintenir le dialogue avec la direction afin de garantir un climat serein de travail et la cohésion des équipes. Elle a ainsi négocié un **accord QVCT** pour préserver l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

À l'occasion de la signature de l'accord Qualité de Vie & Conditions de Travail, la CFDT a été entendue par le Directeur Général, il a été donc demandé que des **espaces de discussion** soient mis en place dès le mois de novembre dans les établissements, notamment au Château des Vaux.

Au **Château des Vaux**, la CFDT alerte sur la re-organisation des services des éducateurs scolaires qui pourrait nuire à la qualité du service éducatif et aux conditions de travail des équipes.

Contactez Eloïse BREMOND
ens.agri.prive@sep-centre-cfdt.com
ou Irina TUBOEUF
ens.prive.28@sep-centre-cfdt.com

© François-Régis FERRIER

En direct des départements

LOIR-ET-CHER

Dans le Loir-et-Cher, les effectifs révèlent un tableau contrasté. Alors que l'Enseignement Catholique régional enregistre une légère baisse globale, le 41 subit une perte de 150 élèves au total, confirmant une tendance de fond. Cette diminution n'est pas répartie de manière homogène : le Premier Degré est le plus touché avec une chute de 110 élèves, renforcée par la fermeture de l'école Sainte-Marie-Madeleine des Montils. Au contraire, les lycées professionnels et l'enseignement agricole progressent, confortant la pertinence de l'offre de ces filières. Cette dynamique se traduit d'ailleurs par des projets d'ouverture concrets : le Lycée Agricole Sainte-Cécile de Montoire lance une section sportive football expérimentale et un CAP Coiffure et Esthétique.

Lycée Notre-Dame des Aydes - Blois

Le lundi 29 septembre, le Sep CFDT CVL a organisé une **rencontre syndicale** au lycée Notre-Dame des Aydes. Ce moment d'échanges avec les collègues a permis d'aborder plusieurs sujets d'actualité qui concernent directement notre métier et nos conditions de travail. La mise en place de la **complémentaire santé** obligatoire à partir de mai 2026 a suscité de nombreuses interrogations, notamment sur son coût réel et sur les garanties qui seront proposées. La question de la prévoyance a également été au cœur des discussions puisque ce dispositif, essentiel pour protéger les personnels en cas d'accident ou de maladie, est aujourd'hui en danger. La rencontre a également permis d'aborder la question du PPCR et de son impact sur l'évolution des carrières. **Ces échanges confirment l'importance de rester collectivement mobilisés et informés, afin que toutes ces évolutions ne se fassent pas au détriment des personnels.** Nous remercions le chef d'établissement, M. Péron, pour son accueil.

Collège Sainte-Marie - Blois

Le collège Sainte-Marie de Blois retrouve un léger souffle de **stabilité** en cette rentrée 2025. Les effectifs se maintiennent, mettant un frein à l'érosion amorcée depuis plusieurs années. Cette évolution positive reflète le travail de fond mené par les équipes éducatives pour renforcer l'attractivité de l'établissement et consolider la confiance des familles. **Dans un contexte départemental tendu, cette stabilisation apparaît comme un signal encourageant pour l'avenir.**

CSE : LES ÉLUS SEP-CFDT MOBILISÉS

Une enseignante du Collège Sainte-Marie reconnue travailleuse handicapée (RQTH) bénéficiait depuis plusieurs années d'une place de stationnement gratuite située sur le parking diocésain à côté de l'établissement. Depuis la rentrée, cette place qui lui était réservée est devenue payante. Les élus CFDT du CSE, alertés par cette situation, accompagnent la salariée dans ses démarches dans un esprit de justice, de bienveillance et de solidarité.

Campus La Providence – Blois

L'année scolaire 2024/2025 s'est mal terminée au Campus la Providence. Les personnels ont appris le 1er juin le départ précipité de leur cheffe d'établissement. Inquiétude et colère se sont exprimées face à une situation non expliquée et la perspective d'absence de solution apportée à un climat social tendu. Une réunion dédiée sur le papier à fournir explications, écoute et apaisement a été organisée par le CA, mais les personnels inquiets ont été agressés verbalement par la représentante de la tutelle, s'exprimant également, selon ses dires, au noim du CA et de la direction diocésaine.
Face au chantage à l'emploi et à la violence morale exercée sur la communauté de travail, le Sep CFDT CVL a exprimé clairement qu'une telle violence était inacceptable. Nous avons interpellé la présidente du CA et le directeur diocésain et adressé un courrier au recteur, lui demandant une vigilance particulière face à toute expression de souffrance enseignante en provenance du Campus.
Un nouveau chef d'établissement, M. Stéphane RABILLARD, a pris la direction de l'établissement à la rentrée. Il a insisté dès la pré-rentrée sur sa volonté d'apaiser le climat social et mène actuellement des entretiens personnalisés, donnant ainsi l'opportunité à chaque membre de la communauté de travail de s'exprimer. **Le Sep CFDT CVL a assuré M. RABILLARD de son soutien dans toute action qui apportera une amélioration plus que nécessaire aux relations tendues au sein du Campus.** M. RABILLARD a annoncé des inscriptions en hausse et rassuré les collègues le jour de la pré-rentrée en affirmant que tout allait bien pour le Campus. L'établissement se prépare actuellement à être évalué par l'Académie.

Contactez Yanis PAPAIL :
ens.prive.41@sep-centre-cfdt.com

INDRE ET LOIRE

Institution St Grégoire – Tours

Rentrée en demi-teinte pour le personnel enseignant toujours marqué par les manquements au contrat d'association et l'atteinte à la liberté de conscience l'année passée. La **visite du rectorat** suite aux protestations d'enseignants et d'organisations syndicales, dont le Sep CFDT CVL, a-t-elle réussie à calmer les esprits ? Pas sûr, car une fois la confiance perdue, le chemin peut être long pour la retrouver. Il y a bien eu une **rencontre avec une médiatrice** en septembre, mais beaucoup ne sont convaincus ni de l'efficacité et ni surtout du résultat. Le retrait de la candidature de l'établissement pour accueillir les filières technologiques STL de Marmoutier a été vécu comme un soulagement. Une autre inquiétude grandit, elle concerne l'iniquité des sanctions par rapport aux faits commis par des élèves et le manque de soutien apporté à certains enseignants face à des comportements irrespectueux et inacceptables.

Institution Marmoutier – Tours

La restructuration de l'établissement continue et devrait être finie pour la rentrée 2026, mais l'**inquiétude** grandit de plus en plus, notamment pour les filières STL et les BTS. À ce jour, les personnels ne savent toujours pas où seront accueillis les BTS et si la filière STL va survivre. Au vu des petits effectifs, cette situation ne peut perdurer et il faut maintenant apporter des réponses concrètes. La restructuration et la **nécessité de serrer le budget** a créé un **conflit social** en ce début de rentrée où des salariés OGEC se sont vu imposer des tâches d'un poste non pourvu et sans rapport avec leur travail et leur fiche de poste. Consulté sur la question, le Sep CFDT CVL a rappelé que l'employeur doit avant tout consulter le CSE et solliciter l'approbation du salarié pour tout changement. IL est donc regrettable qu'il n'y ait eu aucun dialogue social en amont ni information donnée aux personnels pour

résoudre le problème de ce poste vacant. Les arguments des personnels concernés, conseillés par le Sep CFDT CVL, ont été convaincants, puisque le problème a été réglé. **Ce n'est pas la coercition qui doit prévaloir mais bien le dialogue social.**

Contactez Anne BRAZI :
ens.prive.37@sep-centre-cfdt.com

LOIRET

UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE LA STABILITÉ

La rentrée 2025 s'est déroulée dans un climat de relative stabilité dans le Loiret, malgré un contexte démographique toujours peu favorable. Selon les chiffres communiqués par la direction diocésaine, 14 979 élèves ont fait leur rentrée cette année, contre 14 965 en 2024.
Une bonne surprise : les CFA enregistrent la plus forte progression avec +228 élèves, suivis du 1er degré (+73) et des lycées professionnels (+44).
Cette stabilité a permis le maintien de la plupart des postes, mais dans de nombreux établissements — notamment à Montargis ou Gien — le sentiment d'être « en sursis » reste bien présent.
Face à ces inquiétudes, le Sep CFDT CVL reste pleinement mobilisé pour la sauvegarde de l'emploi. Toutes les situations ne sont pas défendables, mais aucune ne doit être subie seul·e.

DIALOGUE SOCIAL : LE SEP CFDT CVL À VOS CÔTÉS

Cette rentrée a aussi mis en lumière des tensions dans certains CSE (Comités Sociaux et Économiques), souvent dues à une méconnaissance des prérogatives de ces instances par certains chefs d'établissement. Le Sep CFDT CVL accompagne actuellement plusieurs sections en difficulté, avec une équipe dédiée pour soutenir les délégués syndicaux (DS) et élus CSE.

MANAGEMENT AUTORITAIRE ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX : LE SEP CFDT CVL DIT STOP !

Malheureusement, la rentrée n'a pas été sereine partout. Dans plusieurs établissements, un management autoritaire a conduit à une dégradation des conditions de travail et à une augmentation des risques psychosociaux (RPS). Certaines restructurations d'équipes OGEC ont été menées sans concertation, et des enseignants ont été sanctionnés ou déplacés sans leur accord à l'intérieur d'un groupe scolaire.
Le Sep CFDT CVL dénonce fermement ces pratiques contraires au dialogue social. Le syndicat rappelle que toute réorganisation impactant le travail des personnels doit être soumise à l'avis du CSE.

Contactez François-Régis FERRIER :
ens.prive.45@sep-centre-cfdt.com

CHER / INDRE

Groupe scolaire Saint-Cyr – Issoudun

Cette rentrée s'est déroulée dans un **climat globalement serein**, avec des effectifs d'élèves relativement stables par rapport à l'an dernier. Une donnée rassurante, certes, mais qui ne masque pas les difficultés rencontrées par les équipes dès les premières semaines.
L'organisation des cours, désormais calés sur des séances d'1h30 dans plusieurs disciplines, bouleverse le rythme habituel de la journée. Si ces créneaux permettent parfois d'approfondir certaines notions, ils ont aussi pour conséquence directe de décaler les temps de récréation entre classes et personnels. Résultat : les moments de convivialité et d'échanges entre collègues se raréfient, rendant la communication interne plus compliquée.
À cela s'ajoute la mise en place de nouveaux logiciels de gestion et de suivi, dont l'apprentissage mobilise beaucoup de temps et d'énergie.
Après quelques semaines seulement, la fatigue se fait déjà sentir dans les équipes. Entre adaptations horaires, nouveaux outils et communication plus difficile, cette rentrée met une fois de plus en lumière la capacité du personnel à s'adapter mais aussi les limites de cette adaptabilité lorsqu'elle se fait sans concertation suffisante ni moyens supplémentaires.

Ensemble scolaire Sainte-Solange – Châteauroux

Une rentrée sous le signe du changement et de la cohésion.
La rentrée à l'ensemble scolaire **Sainte-Solange** s'est déroulée dans un contexte de **légère baisse des effectifs**, tendance qui touche d'ailleurs de nombreux établissements du secteur. Malgré cela, l'ambiance générale reste positive, portée par plusieurs évolutions marquantes.
L'arrivée d'un **nouveau chef d'établissement** a constitué le principal changement de cette rentrée. Les premières semaines laissent entrevoir une **collaboration constructive**. Il reste bien sûr à consolider ces bonnes impressions dans la durée, mais le climat de travail semble apaisé et propice à une dynamique collective.
Autre évolution importante : la **maternelle et le primaire ont été regroupés**, permettant désormais de réunir **tout le premier degré sur un même site**. Ce choix, salué par les personnels, facilite les **échanges pédagogiques** et renforce la **cohérence éducative** entre les cycles.

Reste que cette première période a été **particulièrement dense** : entre les ajustements organisationnels, les nouveaux projets et le rythme soutenu de la rentrée, **la fatigue se fait sentir**. Chacun aspire désormais à souffler un peu avant d'aborder la suite de l'année.
Malgré tout, la communauté éducative de Sainte-Solange montre une fois de plus son **engagement et sa solidarité**, des atouts précieux pour affronter ensemble les défis à venir.

Contactez Mélanie LEBLANC :
ens.prive.18-36@sep-centre-cfdt.com

EURE-ET-LOIR

Le Sep CFDT CVL est allé à la rencontre des collègues de l'Institution Notre Dame de Chartres le 24 septembre à l'occasion de l'action « Réponses à emporter ». Cette visite nous a permis de répondre aux questions des collègues portant sur les carrières, la retraite ainsi que les conditions de travail.

Contactez Irina TUBOEUF :
ens.prive.28@sep-centre-cfdt.com

Une question ? Besoin d'informations et d'accompagnement ?

CONTACTEZ-NOUS !

Nos secrétaires départementaux sont les premiers interlocuteurs à joindre pour poser une question ou demander une information. Mais il est aussi nécessaire de faire régulièrement le point avec eux sur la marche de votre établissement. Si vous avez donné au Sep CFDT Centre-Val de Loire une adresse mail valide, ils pourront vous envoyer nos newsletters « Info Sep ».

18/36 : Mélanie LEBLANC	ens.prive.18-36@sep-centre-cfdt.com
28 : Irina TUBOEUF	ens.prive.28@ sep-centre-cfdt.com
37 : Anne BRAZI	ens.prive.37@ sep-centre-cfdt.com
41 : Yanis PAPAIL	ens.prive.41@ sep-centre-cfdt.com
45 : François-Régis FERRIER	ens.prive.45@ sep-centre-cfdt.com

Nos responsables des champs professionnels vous renseignent sur toute question relative à votre champ :

Premier degré : Véronique MARTY	premier.degre.cfdt@sepcentre.fr
Second degré : Florent LAVAL	second.degre@ sep-centre-cfdt.com
Enseignement agricole : Eloïse BREMOND	ens.agri.prive@ sep-centre-cfdt.com
Droit privé : François-Régis FERRIER	ens.prive.45@ sep-centre-cfdt.com

Vous pouvez également contacter directement le syndicat au 06 84 70 76 81 ou nous adresser un courriel :
ens.prive@ sep-centre-cfdt.com

Pour nous rencontrer (dans notre bureau à Orléans, dans votre département ou dans votre établissement) n'hésitez pas à prendre rendez-vous !
Suivez notre actualité sur notre site https://sepcentre.fr

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX :

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Stéphanie AGUILANIEDO • Sep CFDT Centre-Val de Loire

Sep CFDT Centre-Val de Loire
Bourse du Travail – 10, rue Théophile Naudy • 45000 ORLÉANS

MISE EN PAGE & IMPRESSION
CSL Diffusion • Blois

Toute reproduction complète ou partielle du contenu de ce journal est interdite sauf accord préalable de la direction.

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS